



## Répertoires, liste et dispositifs de financement

Les différents répertoires et liste ci-dessous permettent d'identifier le dispositif de financement mobilisable (Contrat de Professionnalisation, Compte personnel de formation, ...) pour les actions de formation permettant d'accéder à une certification professionnelle.

### LISTE A

## LISTE A DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MÉTALLURGIE

La liste A de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Métallurgie regroupe les certifications professionnelles suivantes :

- les CQPM
- les blocs de compétences
- les CQPI
- les parcours de professionnalisation
- les socles de compétences industrielles

Les actions de formation menant aux certifications professionnelles sont éligibles aux dispositifs de financement suivants :

- Contrat de professionnalisation
- ProA (réservé aux salariés de niveau V, IV ou III)
- Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Individuelle
- Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collective
- Plan de développement des compétences
- Congé Personnel de Formation de transition professionnelle

Pour plus d'informations sur la prise en charge de l'OPCAIM, cliquez [ici](#)

## RÉPERTOIRE NATIONAL CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP)

## LE RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS



## PROFESSIONNELLES (RNCP)

**Il a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur certains certificats de qualification professionnelle figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.**

Le cadre national des certifications professionnelles est la nomenclature à laquelle nous nous référons pour déterminer le niveau de qualification des certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les certifications inscrites au RNCP sont découpées en blocs de compétences et accessibles par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les actions d'accompagnement à la VAE pour les certifications inscrites au RNCP sont éligibles aux dispositifs de financement suivants :

- Compte Personnel Formation
- ProA (réservé aux salariés de niveau V, IV ou III)
- Contrat de professionnalisation
- Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Individuelle
- Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collective
- Plan de développement des compétences
- Congé Personnel de Formation de transition professionnelle

**Depuis le 1er janvier 2019, les certifications éligibles au CPF sont désormais regroupées sur une liste unique. Cette liste est mise à jour chaque semaine.**

Les certifications sont contrôlées et éditées par le nouvel établissement public France compétences.

## RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE (RS)

### LE RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE

*Art. L. 6113-6 de la loi du 5 septembre 2018.*

« Sont enregistrées pour une durée maximale de cinq ans, dans un **répertoire spécifique** établi par France compétences, sur demande des ministères et organismes certificateurs les ayant créées et après avis conforme de la commission de France compétences en charge de la certification professionnelle, les certifications et habilitations correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux



certifications professionnelles. Ces certifications et habilitations peuvent, le cas échéant, faire l'objet de correspondances avec des blocs de compétences de certifications professionnelles. »

Les actions de formation menant aux certifications professionnelles du registre spécifique sont éligibles aux dispositifs de financement suivants :

- Compte Personnel Formation
- ProA (réservé aux salariés de niveau V, IV ou III)
- Contrat de professionnalisation
- Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Individuelle
- Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collective
- Plan de développement des compétences
- Congé Personnel de Formation de transition professionnelle